

COMMUNE DE MORVILLE EN BEAUCE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 9 DÉCEMBRE 2020

Le neuf décembre deux mille vingt à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MORVILLE EN BEAUCE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme MILLOUR Aurélie, Adjointe au Maire.

Etaient présents : Mme MILLOUR Aurélie – Mme MATHIGOT Aurélie, adjointes, M. SABOURIN Dominique – M. MERCIER Antoine – M. JEAN Frédéric – M. DAGUET Jean-François – M. CANTA Maël – Mme CASABIANCA BEAUDET Benjamine – M. JAROSSAY Fabrice.

Absent excusé : M. Georges JEANNE qui a donné procuration à Mme Aurélie MILLOUR.

Secrétaire : Mme Aurélie MILLOUR.

Date de la convocation : 23 novembre 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 10 - Présents : 9 - Votants : 10.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

1 – PROJETS D'INVESTISSEMENT – ANNÉE 2021

↳ Création d'une aire de jeux pour enfants

Demande de subvention au titre de l'aide aux communes à faible population auprès du Conseil Départemental

Lors du précédent conseil municipal, il avait été exposé la création d'une aire de jeux pour enfants près du terrain de pétanque. Les membres du conseil municipal avaient retenu un jeu sur ressort, une table de ping-pong en béton, un poteau de but, un toboggan, une table pique-nique et une corbeille. Un devis a été transmis par l'Entreprise CHALLENGER d'un montant de 4 345,00 € HT soit 5 214,00 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ACCEPTENT le devis de l'Entreprise CHALLENGER d'un montant de 4 345,00 € HT soit 5 214,00 € TTC.

DECIDENT de faire réaliser les travaux de création d'une aire de jeux pour enfants.

AUTORISENT Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à déposer un dossier de candidature au titre de l'aide aux communes à faible population auprès du Conseil Départemental.

DEMANDENT l'autorisation de préfinancement pour cette opération.

Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Le conseil municipal est informé que ce projet est éligible à la DETR.

Les membres du Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOPTENT le projet de création d'une aire de jeux pour enfants pour un montant de 4 345,00 € HT.

ADOPTENT le plan de financement ci-dessous :

| Dépenses | HT | TTC | Recettes (€ HT) | HT |
|----------|------------|------------|---------------------------------------|------------|
| Travaux | 4 345,00 € | 5 214,00 € | DETR | 1 738,00 € |
| | | | Aide aux communes à faible population | 1 738,00 € |
| | | | Autofinancement | 869,00 € |
| Total | 4 345,00 € | 5 214,00 € | Total | 4 345,00 € |

SOLLICITENT une subvention de 1 738,00 € au titre de la DETR, soit 40 % du montant du projet.

CHARGENT Monsieur le Maire de toutes les formalités.

↳ Cimetière

Lors du précédent conseil municipal, il avait été transmis un devis pour le remplacement de la croix surplombant la tombe de M. CROSNIER. L'assurance ne prenant pas en charge cette dépense et aucun autre devis n'ayant été transmis.

Les membres du Conseil Municipal décident d'accepter le devis des pompes funèbres PATARD-PINTURIER d'un montant de 1 595,00 € TTC.

↳ Restauration de la cloche de l'Eglise

Un dossier concernant la restauration de la cloche de l'église a été transmis suite à la visite de l'entreprise BODET. Les membres du conseil municipal prennent connaissance du dossier. Le montant de la restauration s'élève à la somme de 11 042,50 € HT soit 13 251,00 € TTC. Des options sont également proposées. Les membres du Conseil municipal décident de réexaminer ce dossier pour les projets d'investissement de l'année 2022.

↳ Travaux de signalisation

Le projet d'aménagement de déviation des véhicules poids lourds vers les chemins de pourtours n'étant pas réalisable, il est envisagé d'autres solutions pour la sécurisation du village.

Suite à la visite du Département, celui-ci propose de réaliser des mesures de vitesse afin d'avoir des chiffres concrets pour étudier la nécessité de réaliser ou non des aménagements de sécurité. Il préconise également de renforcer la signalisation verticale et horizontale.

↳ Signalisation horizontale et verticale – Rue de la Croix Buisée – Rue du Parc – Rue de la Muette

Un devis de l'entreprise AB2 signalisation a été transmis pour la signalisation horizontale : réfection du passage pour piétons et de la bande STOP et pour la signalisation verticale : fourniture et pose de plusieurs panneaux d'un montant de 2 959,74 € HT soit 3 551,69 € TTC.

↳ Marquage au sol – Rue de la Muette – Rue du Parc

L'Entreprise AB2 signalisation a également été sollicité pour du marquage au sol afin de matérialiser le stationnement – Rue de la Muette et Rue du Parc (au niveau du cimetière) et pour la création de bandes rugueuses qui auront pour objectif de mobiliser la vigilance du conducteur et donc de l'inciter à ralentir. Ces divers travaux de marquage au sol ont un coût de 3 248,51 € HT soit 3 898,21 € TTC.

↳ Acquisition de panneaux de signalisation

Un devis a été transmis pour la fourniture et la pose d'un panneau d'interdiction de stationnement qui serait installé sur le portail grillagé du château d'eau et pour la fourniture et la pose de 2 panneaux de limitation de vitesse à 50 km/h (en remplacement de ceux existants mais usagés) d'un montant de 430,95 € HT soit 517,14 € TTC

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance des différents devis et après discussion décident d'attendre le résultat des mesures de vitesse et de comptage des véhicules effectués par le département avant toutes décisions.

2 – SUBVENTIONS COMMUNALES 2021 :

Les membres du Conseil Municipal,
A l'unanimité,

VOTENT comme suit les subventions 2021 aux différentes associations :

| Libellé | Montant 2021 |
|---|-------------------|
| Club Arts Martiaux de Sermaises | 60,00 € |
| Société Sportive de Sermaises | 60,00 € |
| Papillons Blancs de Pithiviers | 60,00 € |
| Comité des Fêtes de MORVILLE EN BEAUCE | 500,00 € |
| La Ligue contre le cancer | 60,00 € |
| Basket Club de Sermaises | 60,00 € |
| Avenir de Sermaises (tennis) | 60,00 € |
| Sermaises Gymnastique Rythmique | 60,00 € |
| Dynamic Gym Sermaises | 60,00 € |
| Club « Les Volants de Sermaises » | 60,00 € |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers de Sermaises | 60,00 € |
| Association Boxing Club | 60,00 € |
| Subventions diverses | 40,00 € |
| TOTAL | 1 200,00 € |

3 – LOGEMENT COMMUNAL

Suite au départ de l'ancienne locataire, il convient donc de choisir de nouveaux locataires. Après avoir transmis la seule demande de logement émanant de Mme Maria Manuela CRETTE aux membres du Conseil Municipal. L'attribution dudit logement est soumise à l'approbation de celui-ci.

Il est rappelé également que le montant du loyer a été fixé par délibération n° 2020-027 en date du 1^{er} octobre 2020 à la somme de 460,00 € à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les membres du Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ACCEPTENT l'attribution du logement situé 16 Rue des Robiniers.

VALIDENT l'attribution de ce logement à Mme Maria Manuela CRETTE.

AUTORISENT Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du bail.

4 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PITHIVERAIS / COMPÉTENCES VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ET CONTRIBUTION AU SDIS

Il est rappelé que la commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pithiverais est chargée d'évaluer le coût net des charges transférées par les communes lors de chaque transfert de compétence à la communauté de communes ;

La CLECT de la CCDP s'est réunie le 26 octobre 2020 afin de déterminer le montant des transferts de charges liés à l'exercice des compétences Voirie d'intérêt communautaire et Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour l'année 2020.

Il est donné lecture du rapport s'y afférent.

Selon les règles de majorité qualifiée, il appartient aux Conseils Municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT puis au Conseil communautaire, à partir du rapport de la CLECT, de définir les attributions de compensation correspondant au coût de la compétence transférée.

Le Conseil Municipal est invité à approuver ledit rapport.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Pithiverais, réunie le 26 octobre 2020.

5 – AFFAIRES DIVERSES

↳ Décision modificative

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget principal de l'exercice 2020.

CREDITS A OUVRIR

| SENS | SECTION | CHAPITRE | ARTICLE | NATURE | MONTANT |
|----------|----------------|----------|---------|----------------------|----------|
| Dépenses | Fonctionnement | 65 | 6531 | Indemnités | 2 000,00 |
| Dépenses | Fonctionnement | 65 | 6533 | Cotisations retraite | 500,00 |

CREDITS A REDUIRE

| SENS | SECTION | CHAPITRE | ARTICLE | NATURE | MONTANT |
|----------|----------------|----------|---------|-------------------------------------|-----------|
| Dépenses | Fonctionnement | 011 | 615232 | Entretien et réparations de réseaux | -2 500,00 |

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|

↳ Festivités

En raison de la situation sanitaire actuelle, la cérémonie des vœux du Maire est annulée. La remise des médailles à M. Jacky DONES et M. Marius PIZARRO ainsi que l'inauguration des arbres plantés pour chaque nouvelle naissance morvilloise sont en attente également. Comme l'année précédente, un cadeau personnalisé sera transmis.

↳ Entretien du cimetière

L'Association « AFP AI Les Cèdres » de Pithiviers doit transmettre un devis pour l'entretien du cimetière. Il est précisé que le cimetière devra être fermé au public pendant 48 heures lors de cette opération. Les habitants seront informés.

↳ Informations diverses

- Mme MILLOUR informe l'assemblée du compte-rendu de la réunion du SIERP (Pose des compteurs « Linky ou AMM » – déploiement prévu courant 2022 pour la commune et augmentation des factures SICAP).
- Le contrôle des poteaux incendie étant obligatoire tous les 3 ans, des devis seront demandés.
- Un courrier a été transmis à M. DE ROUGÉ, propriétaire du château de Bezonville, lui demandant l'élagage des arbres surplombant le domaine public.
- Suite à des demandes, l'assureur a été contacté :
Pour la boîte à livres, aucun surcoût n'est à prévoir.
Pour les opérations de déneigement, l'agriculteur s'assure lui-même.
- Mme MILLOUR informe des modalités de distribution des colis aux personnes âgées, précise qu'un projet d'épicerie ambulante qui s'installerait 2 fois par semaine, Place Germain est en cours, indique que M. Fabrice JAROSSAY s'occupe de la surveillance du château d'eau et que la communauté de communes du Pithiverais proposent une rencontre avec tous les membres du Conseil Municipal afin de faire connaissance et d'échanger, cette rencontre aura lieu le Mardi 15 décembre 2020 à 18 h à la salle culturelle de Sermaises. Elle remercie M. DAGUET pour le prêt de ses panneaux de signalisation.
- Mme MATHIGOT indique que M. DE ROUGÉ remercie pour la terre fournie par la commune et qu'un pan de mur de l'église se dégrade.

La séance est levée à 21 h 30.